



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 40

6 octobre 1971

RÉUNION DE L'ALLIANCE DE L'ATLANTIQUE-NORD À OTTAWA

Extraits de l'allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la réunion des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord tenue pour la première fois à Ottawa le 27 septembre:

...L'Alliance nord-atlantique se fonde sur un traité conclu entre pays souverains représentés par des gouvernements. Sauf quelques exceptions, il s'agit de gouvernements librement élus, qui doivent répondre à leurs citoyens par l'intermédiaire d'assemblées législatives élues et dotées de grands pouvoirs. Ces assemblées constituent à la fois l'appui essentiel du Gouvernement et un puissant instrument de contrôle à l'égard du pouvoir exécutif. Une organisation créée par traité et composée de gouvernements librement élus doit être une association volontaire, dont la cohésion est faite de croyances et d'objectifs partagés en commun.

Malgré les quelques exceptions à cette règle, notre Alliance traduit une volonté que nos peuples expriment par le moyen de la boîte de scrutin. C'est sur ce fondement que nos pays ont décidé de se

grouper pour leur commune défense, c'est sur ce fondement que l'Alliance fait reposer la force qui, depuis un quart de siècle, a constamment maintenu l'Alliance forte et unie.

Ce sont les gouvernements qui ont le pouvoir de prendre les décisions nécessaires au sujet des questions qui touchent à l'OTAN. Parlant au nom du Gouvernement du Canada, je puis affirmer que, dans l'exercice du pouvoir de décision, nous reconnaissons l'importance énorme du rôle de chacun des députés et de l'ensemble de l'Assemblée. Les députés peuvent orienter, et ont effectivement orienté dans le passé, par leur façon de voter sur les initiatives du Gouvernement, les décisions qui sont prises en matière de politique étrangère. Les députés se gardent en relations étroites avec le peuple à tous les niveaux de la société canadienne et ils empêchent le Gouvernement de jamais perdre contact avec les opinions et attitudes toujours en évolution du grand public. Ils élargissent leur connaissance des questions de politique étrangère et intensifient leur intérêt pour ces questions, au sujet desquelles ils se montrent de mieux en mieux informés. Ainsi au Canada, par exemple, les comités du sénat et des Communes sur les affaires extérieures et la défense ont acquis une compétence remarquable et jouent un rôle utile dans l'établissement de la politique du Gouvernement.

* * * *

DANGER D'UN AFFRONTLEMENT COMMERCIAL

Lors de la réunion de l'OTAN en décembre dernier j'ai exprimé l'inquiétude croissante du Canada devant les dangers que susciterait un affrontement commercial entre l'Europe et l'Amérique, et le tort qu'il ferait à la solidarité de notre Alliance, sans compter le tort qu'il ferait au Canada.

En l'occurrence, ce furent là des paroles prophétiques. Un tel affrontement n'est plus simplement une possibilité; c'est malheureusement devenu un fait. Et nous tous qui sommes soucieux de l'avenir de

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Réunion de l'Alliance de l'Atlantique Nord à Ottawa | 1 |
| La Conférence internationale d'Éducation 3 | |
| Dixième anniversaire de l'AUPELF | 3 |
| Méfaits du gui | 3 |
| Industriels du Québec à San Francisco | 3 |
| Un coin touristique de la Vieille Capitale | 4 |
| Service de colis postaux destinés à la République populaire de Chine | 6 |
| Experts en énergie électrique au Manitoba | 6 |

l'Alliance nord-atlantique devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les problèmes créés par le déficit de la balance des paiements des États-Unis soient abordés de façon à favoriser, et non à empêcher, la collaboration entre les États membres.

Je comprends très bien que, pour reprendre l'explication du secrétaire Connally, les mesures qu'ont prises les États-Unis ont pour objet de créer de façon délibérée une atmosphère dans laquelle certains des problèmes les plus tenaces des systèmes monétaire et commercial puissent être réglés par les membres de la communauté mondiale travaillant ensemble. Mais les mesures américaines ne seront efficaces à cet égard que si notre sentiment de confiance mutuelle demeure intact. Je dois malheureusement ajouter que, jusqu'à maintenant, l'effet de ces mesures a été d'affaiblir plutôt que de préserver ce sentiment de confiance mutuelle.

Je n'ai pas l'intention de vous entretenir ce matin du côté militaire de l'Alliance. Cet élément échappe à mon secteur de responsabilités et je ne vois pas pour l'instant d'observation générale à faire qui puisse être d'une grande utilité. J'aimerais cependant attirer votre attention sur le Livre blanc sur la Défense que le Gouvernement a publié le mois dernier sous l'autorité de mon collègue l'honorable Donald S. Macdonald, ministre de la Défense nationale.

POLITIQUE DU CANADA

Dans ce document, le Gouvernement a réaffirmé que le Canada allait non seulement maintenir son apport à la sécurité de l'Alliance dans les régions de l'Amérique du Nord et de l'Atlantique-Nord mais aussi continuer, dans le cadre des Forces intégrées de l'OTAN, à stationner des Forces importantes.

"La décision du Gouvernement canadien, y est-il dit, témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale, et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en une guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien."

L'OTAN est la tribune la plus importante où les pays de l'Atlantique Nord puissent travailler ensemble à la diminution des frictions entre l'Est et l'Ouest. L'Alliance s'est montrée toujours plus efficace comme lieu de rencontre où l'on puisse se consulter sur les questions de défense et de contrôle des armements, de même que sur une foule d'autres questions de nature politique. Une des raisons déterminantes qui poussent le Canada à demeurer membre de l'OTAN, c'est le rôle important que joue l'Alliance — et que le Canada peut jouer à titre de membre — quand il s'agit de faire disparaître les causes sous-jacentes des conflits éventuels par voie

de négociation, de conciliation et de règlement. Nous continuons d'attacher une grande importance à cet aspect de l'activité de l'Alliance.

Le Canada et d'autres membres de l'Alliance sont d'avis que nous devrions, soigneusement et prudemment, profiter des changements qui se produisent à l'Est et de l'attitude d'accueil qui se dessine de la part des pays est-européens pour tenter de traiter avec eux dans le style des affaires. Nous avons déjà commencé à mettre ce principe en pratique, par exemple, par la visite que notre Premier ministre a faite en Union soviétique au mois de mai. Nous nous préparons maintenant à la visite que M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, fera à son tour au Canada le mois prochain. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur la difficulté qu'il y a à régler les grands différents au cours de ces contacts, mais on peut en retirer des avantages, non seulement au point de vue du pays de l'OTAN concerné, mais au point de vue de l'Alliance dans son ensemble. La somme de tous les contacts bilatéraux peut avoir une influence importante sur le progrès de la détente.

RÉDUCTION ÉQUILIBRÉE DES FORCES

Dans la lutte qu'elle poursuit en vue de diminuer les tensions en Europe, l'OTAN recherche depuis longtemps des réductions mutuelles et équilibrées des Forces militaires, et le Canada attache une grande importance à cet objectif. Des réductions des Forces qui se font face pourraient assurer une sécurité permanente aux deux côtés — j'insiste là-dessus, aux deux côtés — tout en abaissant le coût de la défense. Les discours que M. Brejnev a prononcés en mars et en mai de cette année pourraient annoncer à cet égard une percée importante. Il importe de donner suite aux indices du sérieux de l'Union soviétique quant à son désir de négocier une réduction des Forces. Le Canada appuie les efforts que l'OTAN déploie en vue d'un sondage bilatéral des intentions soviétiques. Nous croyons aussi qu'un représentant de l'Alliance pourrait apporter un complément aux contacts bilatéraux en examinant avec l'Union soviétique et d'autres pays la possibilité d'entreprendre les négociations le plus tôt possible en partant de principes convenus. Nous nous sommes félicités que les ministres de l'OTAN aient entériné à leur réunion de juin le projet de nommer un "explorateur" à ce sujet, et qu'ils aient décidé que ce projet et d'autres propositions seraient étudiés à la réunion de haut échelon qui se tiendra à Bruxelles la semaine prochaine. Cette question de réduction des Forces est fort complexe puisqu'elle met en cause les effectifs militaires de nombreux pays dans plusieurs régions du centre de l'Europe, mais les bienfaits d'un accord récompenseraient bien les efforts déployés pour y parvenir. Il va sans dire que le Canada n'est pas plus disposé qu'aucun de ses alliés à sacrifier une sécurité bien

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE D'ÉDUCATION

La délégation du Canada à la trente-troisième Session de la Conférence internationale d'Éducation, qui s'est tenue à Genève du 15 au 23 septembre, sous les auspices de l'UNESCO et du Bureau international d'Éducation (BIE) était composée comme suit:

M. S.A. Miller, ministre de la Jeunesse et de l'Éducation du Manitoba, chef de la délégation; M. R.E. Rees, sous-ministre de l'Éducation de l'Alberta; M. Gérard Lapointe, directeur général adjoint à la Direction générale de la Planification au ministère de l'Éducation du Québec; M. L.H. Morin, professeur au Collège Camosun de Colombie-Britannique; et M. Paul A. Lapointe, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève.

Le thème de la Conférence cette année était "Le milieu social des élèves et leurs chances de succès à l'école". L'étude des questions suivantes était également à l'ordre du jour: l'éducation et la formation de l'adolescent; la période médiane de la formation scolaire, la responsabilité de l'État à l'égard de l'enseignement pré-primaire; le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le développement national; l'amélioration et l'entretien de la compétence des maîtres, et l'administration de l'enseignement.

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'AUPELF

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a reçu à déjeuner, le 3 septembre, à l'occasion du Dixième Anniversaire de l'Association des Universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF).

Ce déjeuner officiel groupait les membres du Conseil d'administration et du Secrétariat de l'AUPELF ainsi que des représentants du monde universitaire et gouvernemental d'Ottawa. On remarquait, entre autres, Monseigneur Irénée Lussier, président fondateur de l'AUPELF, son Excellence Mohammed El Fasi, ministre des Affaires culturelles du Maroc; MM. Étienne Lapalus et Ahmed Abdessalem, vice-présidents, Jean Marc Léger, secrétaire général, Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI; MM. Maurice Chagnon, vice-recteur de l'Université d'Ottawa et Paul Tremblay, sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures.

Dans son allocution, M. Sharp a tenu à souligner que c'est à Montréal, le 13 septembre 1961 qu'est née l'AUPELF qui comptait à cette époque 33 universités alors qu'aujourd'hui elle en regroupe 68. Il a rendu hommage à ses dirigeants du passé et à leurs successeurs et au rôle de pionnier joué par l'AUPELF dans la Francophonie mondiale. Il a souligné l'attachement particulier du Canada à l'AUPELF, dès sa fondation, attesté par sa contribution annuelle

(50,000.00) et sa participation à son Fonds international de coopération universitaire où le Canada a contribué la somme de \$500,000.00. Enfin, il a déclaré: "Le bilan de l'action accomplie par votre organisme durant sa première décennie n'a pas déçu les espoirs que nous fondions sur l'avenir de l'AUPELF."

MÉFAITS DU GUI

Le gui rabougrissant, parasite végétal qui vit sur les conifères, cause des dommages considérables aux sapins-ciguë de la Colombie-Britannique. Le parasite entrave la croissance de son hôte et il en résulte qu'un noeud se forme sur le tronc. (Dans l'industrie du bois, un noeud est un défaut qui réduit le volume de bois d'oeuvre produit par un arbre). Des échantillons de bois nouveaux ont été obtenus du Laboratoire des recherches sylvicoles de Victoria et examinés par le Laboratoire des produits forestiers de Vancouver, qui a évalué la quantité et la qualité de la pâte produite. L'étude a révélé que la quantité de pâte produite par le bois infecté est de 6 p. 100 inférieure à celle du bois sain et que la résistance en est réduite de 10 à 20 p. 100. A cause du grain nouveau du bois que le gui a infecté, le sciage pourrait rejeter plus de pièces défectueuses que dans le cas du bois sain. Les études préconisent que le volume de bois nouveaux soit maintenu entre 5 à 10 p. 100 du volume total de bois fourni à toute scierie. A ce niveau ou à un niveau inférieur, l'effet des noeuds sur la qualité de la pâte devrait être négligeable.

INDUSTRIELS DU QUÉBEC À SAN FRANCISCO

Six industriels du Québec ont participé à l'Exposition WESCON tenue à San Francisco en août, dans le but de stimuler la vente de produits électroniques canadiens sur le vaste marché des États-Unis.

L'Exposition WESCON est organisée par l'*Institute of Electrical and Electronic Engineers* et le *West Electronics Manufacturers Association* des États-Unis. En 1970, à Los Angeles, 1,200 exposants avaient attiré plus de 40,000 visiteurs dont la plupart étaient des ingénieurs spécialisés. L'industrie électronique des États-Unis se trouve fortement concentrée dans l'État de la Californie à proximité des principaux centres des industries aérospatiale et aéronautique. L'industrie électronique canadienne, cherche activement de nouveaux débouchés pour ses produits.

Les sociétés qui ont exposé au WESCON sont *Ainslie Antenna Co.*, *Cercast Inc.*, *Constanta Co. of Canada*, *National Semiconductors Ltd*, *Raycon Inc.*, *Superior Electronics Ltd*, toutes de la région de Montréal. Elle fabriquent de l'équipement de communications et des composants électroniques.

UN COIN
TOURISTIQUE
DE LA
VIEILLE CAPITALE



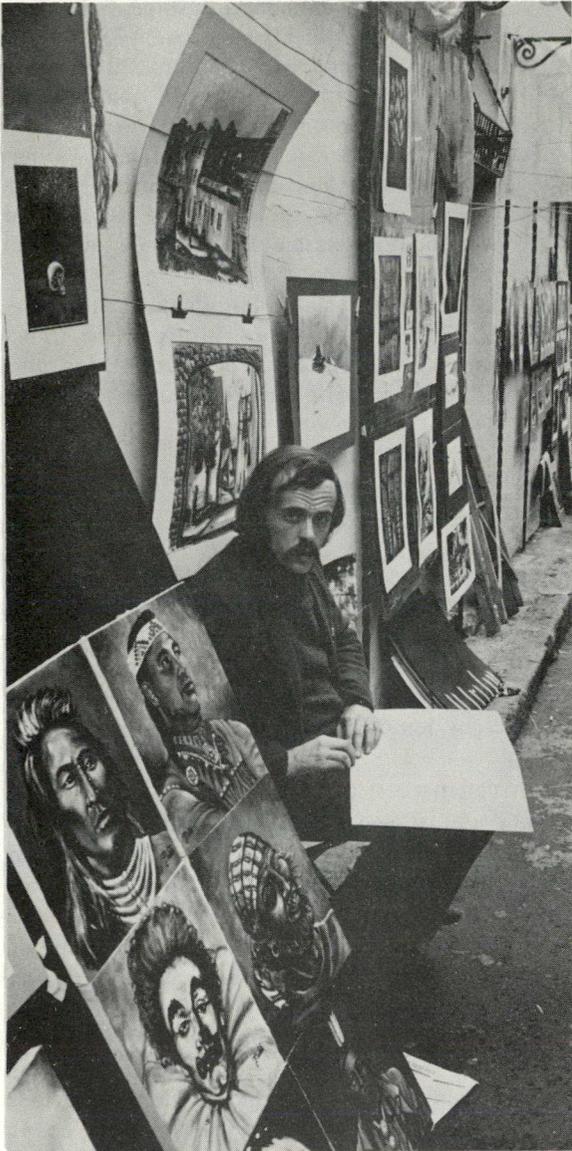
Québec est une ville aimée, différente de toutes celles que l'on retrouve en Amérique. Un coin d'Europe marqué par la tradition française et fort aimé des touristes, tant européens qu'américains.

Dotée d'un nom prédestiné, la rue du Trésor dans la Vieille Capitale québécoise est, depuis l'été '63, le rendez-vous des artistes, de la couleur et même des troubadours. Pour ceux qui ont eu l'occasion de visiter la Butte Montmartre à Paris, c'est un peu un coin de la Place du Tertre que l'on retrouve dans cette rue située entre la rue Buade et la Place d'Armes, tout près du Château Frontenac.

Cette rue est à peu près ce qu'il y a de plus coloré dans le Quartier latin de la Vieille Capitale. C'est une galerie dont le plafond est le ciel. Plusieurs artistes y exposent ou y travaillent. La majorité ont les cheveux longs et certains grattent une guitare en attendant les clients qui ne tardent pas. Ces artistes sont plutôt jeunes; la plupart sont étudiants et possèdent une belle culture. Leur travail des mois d'été leur permet de défrayer une partie du coût de leurs études.

Les artistes de la rue du Trésor doivent avoir un permis spécial de la Ville pour y vendre leurs oeuvres; il faut que celles-ci soient exécutées et signées par l'artiste et qu'elles ne soient pas encadrées. Il ne doit également s'agir que de peintures, dessins et aquarelles. La vente des produits d'artisanat, de sculpture, de céramique ou de tous autres travaux manuels est interdite dans la rue du Trésor. La paix et le bon ordre doivent être observés et toute activité professionnelle cesse entre minuit et huit heures du matin.

Endroits autrefois tristes et délaissés, la rue du Trésor et ses en-



(Ci-dessus) Une oeuvre vient d'être vendue rue du Trésor.

(A gauche) Un artiste de la rue du Trésor près de son étalage.



(Ci-dessous) Les calèches, objets familiers à Québec, sont un moyen agréable et reposant de visiter la ville.

Page opposée:

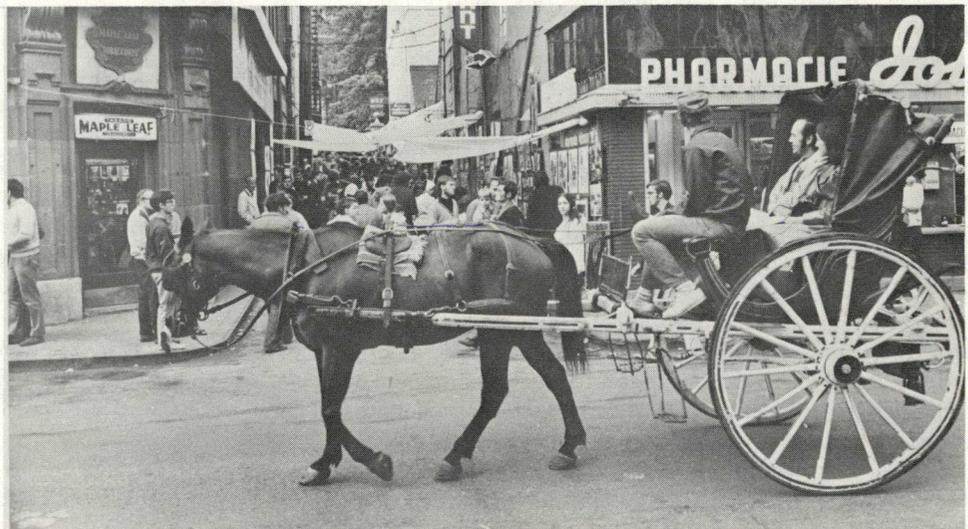
(En haut) Un artiste attend la décision de son client.

(Au centre) Touriste en train de marchander les oeuvres d'un artiste.

(En bas) La rue du Trésor: un des coins les plus colorés de la Vieille Capitale.

virus sont maintenant illuminés par les fantaisies de la couleur, par les conversations joyeuses d'une foule cosmopolite et les échanges de "trésors".

(Extrait du photo-reportage n° 517 de l'Office national du film.)



SERVICE DE COLIS POSTAUX DESTINÉS À LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les Postes canadiennes rétablissent dès à présent le service de colis postaux à destination de la République populaire de Chine. Cette décision fait suite à l'établissement récent de relations diplomatiques entre les Gouvernements chinois et canadien.

Le service de colis postaux à destination de la Chine a été suspendu il y a vingt-deux ans. La poste aux lettres a été réinstaurée par la suite, mais aucune disposition n'était prévue pour l'envoi des objets de cette catégorie passibles de droits de douane.

Le service de colis postaux maintenant rétabli sera doublé du nouveau service de petits paquets qui permet l'envoi de petits objets passibles de droits de douane, par la poste aux lettres, dans les mêmes conditions que les colis postaux. On exige un permis pour l'exportation par la poste de toutes marchandises à destination de la République populaire de Chine, dont la valeur dépasse \$25.00. Si la valeur du produit est moindre que \$25.00, on devra indiquer sur l'envoi: "Colis exporté en vertu du Permis d'exportation général Ex. 1". Seuls les cadeaux pour usage personnel peuvent être ainsi importés.

EXPERTS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU MANITOBA

La Conférence du Manitoba sur l'énergie électrique, considérée comme la première d'une telle envergure en Amérique du Nord, s'est tenue à Winnipeg les 7, 8 et 9 juin. Le Manitoba a accueilli environ 300 délégués de 19 pays, tous des experts réputés dans le domaine de l'énergie électrique. La réunion a donné lieu à des échanges d'idées, de méthodes et de résultats relatifs aux recherches sur les techniques utilisées dans le monde de la transmission du courant continu à très haute tension.

On remarquait, au nombre des participants: M. N. Troost, directeur, Génie électrique, Commission d'approvisionnement en électricité, Johannesburg; M. G. Jaramillo, directeur technique adjoint, *Interconnexión Electrica*, S.A., Bogota; M. S.S. Murthy, directeur du réseau, Section de l'électricité, Commission centrale des eaux et de l'énergie, Nouvelle-Delhi; M. J.M.B. de Carvalho, directeur, *Centrais Electricas*, Sao Paulo, Brésil; M. J.H. Riviere, chef, Direction des études et des projets, *AGUAY Energía Electrica*, Buenos Aires; M. Mahdmina, membre du Bureau et chef de la Direction des transmissions, Société Tavanir, Téhéran; et cinq délégués de la direction générale de l'Énergie et de l'Électrification, ministère des Relations étrangères économiques, scientifiques et techniques, Moscou.

Des experts en énergie électrique du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique du Sud

et de l'Australie ont également participé à la Conférence; le Manitoba y était bien représenté.

Au cours de six séances, des experts reconnus dans le domaine de la transmission du courant continu à très haute tension ont traité de divers aspects de la question: planification des systèmes, transmission et conversion du courant continu à très haute tension, lignes de transmission du courant continu à très haute tension, interférence et retour à la masse et problèmes de stabilité.

La Conférence du Manitoba s'est particulièrement intéressée à l'examen de la ligne de transmission de la rivière Nelson, un des projets les plus modernes à l'heure actuelle dans le monde.

RÉUNION DE L'ALLIANCE DE L'ATLANTIQUE-NORD À OTTAWA

(suite de la page 2)

établie en échange de vagues promesses. Nous invitons pourtant nos collègues de l'OTAN à faire avancer la question en profitant des occasions véritables qui pourront se présenter dans la recherche d'un accord que les deux camps puissent accepter.

LA SÉCURITÉ DE L'EUROPE

Le Canada n'était pas partie aux entretiens quadripartites sur Berlin, mais nous avons pris une part active aux consultations qui ont eu lieu lors de ces entretiens. Nous nous félicitons de l'accord sur la première phase, qui a couronné plusieurs mois de négociations serrées. Nous espérons que la deuxième phase des négociations, qui concerne les autorités allemandes appropriées, sera terminée bientôt. D'ici là, le Canada, tout comme ses alliés, ne croit pas que le temps soit venu de passer des entretiens bilatéraux aux entretiens multilatéraux sur la possibilité d'une conférence sur la sécurité de l'Europe. Nous ne recherchons pas d'atermoiements en insistant pour que les entretiens sur Berlin connaissent une conclusion heureuse avant qu'on songe à la conférence sur la sécurité; nous ne faisons que reconnaître le fait que l'impuissance à conclure un accord entre l'Est et l'Ouest sur Berlin indiquerait que les temps ne sont pas encore mûrs pour la solution des grands problèmes européens. Dans l'hypothèse d'un accord sur Berlin, cependant, nous croyons qu'il y aurait des avantages importants à retirer d'une conférence sur la sécurité de l'Europe, à la condition qu'une telle rencontre soit bien préparée et qu'elle ait de bonnes chances de réussir. Toute conférence de cette nature devrait grouper non seulement tout les États membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie mais encore les pays neutres d'Europe intéressés. En attendant la conclusion de l'accord sur Berlin, l'Alliance doit poursuivre l'étude des problèmes de procédure et de fond que pose l'éventualité de la conférence.

* * * *